

BAFA

BREVET D'APTITUDE
AUX FONCTIONS D'ANIMATEUR
DE CENTRES DE VACANCES ET DE LOISIRS



LE MINISTRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS,

VU LE DÉCRET 87-716 DU 28 AOÛT 1987 ET L'ARRÊTÉ DU 26 MARS 1993 MODIFIÉ RELATIF AU BREVET D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'ANIMATEUR DE CENTRES DE VACANCES ET DE LOISIRS ;

VU LE PROCÈS-VERBAL DU JURY DÉPARTEMENTAL

en date du 27/05/1997

siègant à NICE

DÉLIVRE À LUCIANI LAURENCE

(NOM ET PRÉNOM)

né(e) le : 08/02/1978

LE BREVET D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'ANIMATEUR
DE CENTRES DE VACANCES ET DE LOISIRS

(PRÉCISER ÉVENTUELLEMENT LA QUALIFICATION VOILE OU CANOE-KAYAK)

Département : Alpes-Maritimes

Pour le Ministre
par délégation
Le Directeur Départemental
de la Jeunesse et des Sports
p/o L'Inspecteur
P. BARBET



N° DD 006970277